



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 90/2025
PARCOURS DU CŒUR, RANDONNÉE PEDESTRE
DU Dimanche 06 AVRIL 2025
REGLEMENTATION CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

Vu le code des Communes, Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant sur la circulation et le stationnement à l'intérieur de la commune.

Une randonnée pédestre organisée par la municipalité aura lieu le Dimanche 06 Avril 2025 de 08h00 à 12h00.

ARRETE

Article 1 :

La circulation de tout véhicule se fera dans le sens normal de circulation à la vitesse réglementée.

Article 2 :

Tout véhicule présent sur les trottoirs et gênant l'évolution du parcours, pourra faire l'objet d'une contravention et d'une mise en fourrière selon l'Article **R417-10**
Du code de la route.

La randonnée pédestre empruntera les rues suivantes :

PARCOURS 9 kms

- Départ du complexe rue de Douai
- Chemin Rural
- Chemin vert
- Place Germinal
- Rue des Martyrs (haisnes)
- Rue du Marais (haisnes)
- Rue Rudyard Kipling (en parti)
- Route Nationale
- Rue Jeannette Prin
- Rue Jules Verne
- Rue du Muguet
- Rue du jasmin
- Parking rue Basly

- Rue des Maronniers
- Rue Ignace Humblot
- Route Nationale
- Chemin Cavalier
- Complexe rue de Douai

Article 3-

Monsieur le Commissaire Divisionnaire Benoit ALOE du Commissariat de Béthune,
Monsieur DEGROOTE Mickael Responsable du Commissariat d'Auchy-les-Mines
Le Lieutenant Jean-Pierre TOURNAY du Centre de Secours de Haisnes,
Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune,
Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens.

Sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :
Monsieur Le Maire de la Ville d'Auchy-Les-Mines,
La Police Municipale d'AUCHY les MINES,

Fait à Auchy-Les-Mines,
Le 14 mars 2025

Monsieur le Maire

Jean-Michel LEGRAND.

